

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

RÉGION DE L'EST

DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM

COMMUNE DE GAROUA-BOULAI

COMMISSION INTERNE  
DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DE  
LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

EAST REGION

LOM ET DJEREM DIVISION

GAROUA-BOULAI COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD OF GAROUA-BOULAI

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N° 005 /AONO/C-GB/CIPM/SG/2024 DU 12 MARS 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PLACE DE FÊTE DE GAROUA-BOULAI, DANS LE  
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Dans le cadre de l'exécution du Budget de la Commune de GAROUA-BOULAI, Exercice 2024, Le Maire de la Commune de GAROUA-BOULAI, Autorité Contractante (AC), lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert, en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de construction de la place des fêtes à Garoua-Boulai, dans le Département du Lom et Derem, Région de l'Est.

**2. Consistance des travaux**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive :

- Les installations ;
- Le nettoyage et le terrassement ;
- Les fondations ;
- Maçonneries et élévations ;
- Charpente et couverture du plafond ;
- Menuiserie métallique;
- Peinture ;
- VRD.

**3. Participation et origine**

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises de droit Camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et du Génie-Civil et justifiant des capacités techniques et financières requises pour la réalisation des travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

**4. Financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de la commune de GAROUA-BOULAI au compte de l'Exercice 2024 sur la ligne d'imputation budgétaire n° 58 27 100 02 641216 464211 821; le coût estimatif TTC est de QUARANTE CINQ MILLIONS (45 000 000) Francs CFA:

**5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables auprès de la Commune de GAROA-BOULAI.

## **6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de GAROUA-BOULAI, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable d'un montant de CINQUANTE MILLE (50 000) Franc CFA à la Recette Municipale de GAROUA-BOULAI au titre des frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

## **7. Présentation des offres :**

Les documents constituant l'Offre sont répartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur non blanche.

## **8. Remise des Offres**

Chaque Offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Commune de GAROUA-BOULAI, au plus tard le **09 AVR 2024** à 10 heures, heure locale et devra porter la mention:

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
**N° 005 /AONO/C-GB/CIPM/SG/2024 DU 12 MARS 2024 EN PROCEDURE D'URGENCE**  
**POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PLACE DES FÊTES À GAROUA-BOULAI, DANS LE**  
**DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM, REGION DE L'EST**

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DE LA COMMUNE DE GAROUA-BOULAI-EXERCICE 2024**  
**« À N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

*Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

## **9. Recevabilité des offres**

Les offres ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique seront irrecevables. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, celle dans laquelle il est constaté l'absence de la caution de soumission établie selon le modèle proposé dans le Dossier d'Appel d'Offres et délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des Finances, valable pendant trente (30) jours au-delà du délai de validité des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement datées de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres.

## **10. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **09 AVR 2024** à 11 heures précises dans la salle de délibération de la Commune de GAROUA-BOULAI, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

## **11. Délai de réponse des soumissionnaires**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à vingt et un (21) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

## **12. Caution de Soumission**

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire de 1<sup>er</sup> ordre agréé par le Ministère en charge des Finances d'un montant de 2% du montant prévisionnel, soit Neuf cent mille (900 000) francs CFA.

### 13. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de quatre (04) mois calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

### 14. Évaluation des offres;

#### 13.1- Critères éliminatoires

##### 13.1.1 : Pièces administratives

- Absence de la caution de soumission;
- Pièce falsifiée ou non authentique
- Non-conformité d'une l'une des pièces à du dossier administratif après le délai de 48heures réglementaire.

##### 13.1.2 : Offre technique

- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- N'avoir pas réuni au moins 80% de critères de qualification.

##### 13.1.3 : Offre financière

- Offre financière incomplète ;
- Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

#### 13.2- Critères de qualification des offres techniques

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- Solvabilité est de VINGT DEUX MILLIONS CINQ CENT FCFA (22 500 000) ...Oui
- Les références de l'Entreprise ..... Oui
- La compréhension du projet ..... Oui
- L'expérience du personnel d'encadrement ..... Oui
- Le matériel et les équipements essentiels ..... Oui

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « Oui » supérieur ou égal à 80% de la note technique, (soit au moins 04 « Oui » sur 05 « Oui ») seront examinées.

### 15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 16. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de GAROUA-BOULAI, Autorité Contractante(AC), attribuera le marché au soumissionnaire dont l'Offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

### 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Commune de GAROUA-BOULAI.

#### Ampliations :

- DDTPL&D/BTA
- DDMINMAP/L&D/BTA
- ARMP (pour insertion JDM)
- Pdu/CIPM/CGB
- Affichage
- Archives

GAROUA-BOULAI LE, 12 MARS 2024  
Le Maire (AUTORITE CONTRACTANTE)  
  
Adamou Abdou